

## LES GROUPES DE PAROLE

Proposer au sein de la détention un lieu neutre, espace collectif d'expression et de réflexion.

### Choc carcéral

Prévenir l'impact psychologique de l'incarcération sur le détenu primo-incarcéré.

### Violences

- Comprendre, analyser et prévenir la violence au sein de la famille.
- Favoriser une prise de recul des vécus de violence.
- Permettre aux détenus d'envisager des alternatives à la réaction violente
- Prévenir et lutter contre la récidive.

### Parentalité

- Préserver l'identité de père malgré le statut de détenu.
- Aider les pères à assumer leurs responsabilités éducatives et affectives durant leur incarcération.

### Estime de soi

Pour revaloriser une image défailante et prendre conscience de ses compétences.

## ASSOCIATION AXIS

### Contacts :

Valérie GILBERT, Directrice  
04 94 92 86 86

Chloé CAZALET,  
Coordinatrice  
06 11 11 51 13

Caroline FAYOUX, Psychothérapeute  
Animation Groupes de parole  
06 28 79 50 32

### Avec le soutien de :



## MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX PENDANT LA DETENTION

Centre Pénitentiaire  
de Toulon-La Farlède

Maison d'Arrêt  
de Draguignan

## ASSOCIATION AXIS

9, rue Corneille - 83000 TOULON  
TEL : 04.94.92.86.86  
associationaxis@orange.fr  
repaxis@orange.fr  
www.associationaxis.fr

# LE RELAIS ENFANTS-PARENTS du Var

## Les missions :

Accompagnement d'enfants dans le cadre de parloirs médiatisés.

Les enfants sont pris en charge devant la prison par un accompagnateur de l'association qui reste présent pendant la visite.

## Les objectifs :

- Eviter une cassure brutale du lien qui entrainerait des conséquences psychologiques chez l'enfant.
- Soutenir la fonction parentale du père, son devoir et sa responsabilité dans l'éducation de son enfant.
- Soutenir la mère dans l'épreuve d'incarcération vécue par l'enfant.
- Accompagner la famille dans la mise en paroles de la situation carcérale du père.

## Pour qui ?

- Pour les enfants qui ne peuvent pas être accompagnés par leur famille.
- Pour les enfants et les pères qui ont besoin d'être aidés dans leurs relations.
- Pour les familles qui souhaitent un parloir supplémentaire dans la salle aménagée du Relais.

## Comment bénéficier d'un Relais ?

Pour les détenus : faire une demande écrite au S.P.I.P ou au Relais.

Pour les familles : contacter le Relais Enfants-Parents.

Un entretien sera proposé au père, à la famille et à l'enfant afin d'évaluer l'opportunité de la rencontre.

L'entretien préparera l'enfant ; son état psychologique et son désir seront déterminants quant à la mise en place et la poursuite des visites.

## Une permanence à l'Accueil Familles :

Pour les familles de détenus (en particulier bénéficiaires du Relais Enfants-Parents)

Cet espace permet de :

- Présenter et expliquer le fonctionnement du Relais Enfants-Parents aux familles de détenus.
- Préparer la mise en place de rencontres médiatisées.
- Accueillir et aider les familles à comprendre et supporter la détention du père.
- Répondre aux questions des enfants et poser des mots sur l'incarcération.
- Soutenir le lien mère-enfant.
- Accorder une attention particulière aux familles en